



# CHARTRE VILLE-HANDICAP





Palaiseau, le 8 décembre 2017

Consciente de l'enjeu que représente l'accompagnement des personnes à mobilité réduite, la commune de Palaiseau s'engage par la présente charte à prendre les mesures nécessaires pour répondre à cette question sociale et citoyenne.

Notre ville a fait le choix d'orienter les politiques publiques en faveur du renforcement de l'accessibilité de l'espace urbain aux personnes en situation de handicap ainsi que de leur autonomie et leur pleine intégration dans la vie de la cité.

La charte ville-handicap a fait l'objet d'une concertation avec les associations et les acteurs locaux qui accompagnent quotidiennement les personnes concernées et leurs familles ainsi que des personnes porteuses de handicap.

Elle se décline ainsi en différents points qui recourent les axes d'amélioration ciblés à l'issue de ce diagnostic. Il s'agit des transports et de l'accessibilité de l'espace public, de la jeunesse et de l'éducation, de la formation et de l'emploi, de la vie à domicile et du logement, de la concertation et de la démocratie locale.

Chacun de ces axes de la charte décrit les actions déjà réalisées par la ville et celles qu'elle compte mettre en place afin d'améliorer la vie des Palaisiens.

Cette charte marque donc un nouveau départ dans l'engagement de Palaiseau aux côtés des personnes handicapées. Je me félicite de cette avancée qui entend faire de notre commune une ville toujours plus attentive aux besoins de chacun.

Grégoire de Lasteyprie

Grégoire de LASTEYRIE  
Maire de Palaiseau  
Conseiller régional d'Île-de-France

# PRINCIPES FONDATEURS DE LA CHARTE VILLE-HANDICAP

*Tout citoyen est avant tout une personne avant d'être concerné par une situation de handicap.*

*Toute mesure prise afin d'améliorer les conditions de vie dans la ville du citoyen en situation de handicap contribue au mieux-être de l'ensemble de la communauté.*

*Chaque être humain a le droit à la dignité et à la différence qu'elle soit physique, sensorielle ou mentale.*

*Le Conseil municipal de PALAISEAU se ré-engage à mettre en œuvre une politique plaçant ces trois principes au cœur de son action, selon des priorités définies en fonction des réalités du terrain.*

*Ces dispositions concrètes visent à couvrir l'ensemble des aspects de la vie sociale: information, prévention et sensibilisation, concertation, accessibilité des lieux publics, mobilité et transports, vie à domicile et logement, enfance et éducation, formation, culture, sports, loisirs et vacances, vie sociale et emploi, soins et santé.*

*Dans ces domaines, par une démarche de partenariat, la ville de PALAISEAU s'engage à :*

## INFORMATION, SENSIBILISATION ET VIE SOCIALE

- > Mettre en place une structure spécialisée pour l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap.
- > Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes handicapées.
- > Sensibiliser la population aux difficultés entraînées par le handicap, quelle qu'en soit la nature, afin de favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne.
- > Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes handicapées via le site internet de la ville et tout autre support adapté.
- > Faciliter les démarches administratives par la mise en place de moyens adaptés.
- > Développer les lieux d'écoute dans les maisons de quartier.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Création d'un Pôle handicap au Centre communal d'action sociale (CCAS).
- > Subventions accordées aux associations s'occupant du handicap.
- > Bilan annuel des actions municipales relatives au handicap.
- > Site internet de la ville accessible.
- > Aide aux démarches administratives en ligne.
- > Rubrique handicap sur le site internet de la ville.

### ACTIONS FUTURES :

- > Participation à des journées nationales de sensibilisation.
- > Création d'une semaine du handicap, actions de sensibilisation à mener dans les écoles maternelles et élémentaires, les accueils de loisirs et les maisons de quartier ainsi qu'auprès des personnels et des commerçants.

## CONCERTATION

- > Faire fonctionner la Commission communale pour l'accessibilité (CCA), en concertation avec les associations.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Renouvellement en 2014 de la Commission communale pour l'accessibilité et le handicap, comprenant outre les élus concernés, des associations locales et nationales représentant les différents types de handicap, une association pour le droit au logement et une association d'assistantes maternelles.

### ACTIONS FUTURES :

- > Développement de plus en plus soutenu du rôle de la Commission communale pour l'accessibilité et le handicap (2 réunions minimum/an).
- > Concertation entre les associations de personnes handicapées, les services municipaux concernés pour la mise en œuvre des travaux d'accessibilité et de voirie.
- > Mise en place d'un suivi de réalisation des actions de la charte ville-handicap, afin de réaliser l'évaluation de celle-ci et permettant ainsi de faire l'objet, le cas échéant, d'une révision en fonction de l'atteinte des objectifs, de la mise en place de nouveaux dispositifs légaux ou de nouveaux besoins.

## ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS, MOBILIER URBAIN ET VOIRIE

- > Faire respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements, neufs, anciens ou réhabilités, recevant du public.
- > Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité : voirie, cheminements, éclairage, feux sonores.
- > Inciter les commerçants et tous les professionnels de santé à aménager l'accès à leurs locaux.
- > Suivi de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) via la Commission communale d'accessibilité.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Dépôt de l'Ad'AP de la ville le 28/09/2015 et validation par le Préfet en avril 2016.
- > Mise en œuvre des travaux d'accessibilité dans les établissements de la ville selon l'Ad'AP.
- > Accompagnement des commerçants pour le dépôt de leur Ad'AP, en juillet 2015 et sensibilisation des professionnels de santé en mai 2016.

### ACTIONS FUTURES :

- > Mise à jour du Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).
- > Présentation du PAVE à la Commission communale d'accessibilité et du handicap.
- > Améliorer l'accessibilité des rues et continuer à équiper les carrefours de feux sonores.
- > Améliorer la signalisation relative aux accès handicapés (mairie, maisons de quartier...).
- > Réaliser une cartographie pédagogique des cheminements accessibles de la ville.
- > Adapter le mobilier urbain à toutes formes de handicap.

# CIRCULATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- > Aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité.
- > Prévoir et aménager suffisamment de stationnements adaptés tant sur la voie publique que dans les parkings et en garantir l'usage et le respect.

## ACTIONS RÉALISÉES :

- > Recensement des places de stationnement à destination des personnes handicapées : environ 140 emplacements réservés.
- > Remise d'un boîtier à tout Palaisien reconnu malvoyant (boîtier permettant de traverser en sécurité plusieurs carrefours équipés de feux sonores).

## ACTIONS FUTURES :

- > Recensement des emplacements de stationnement à destination des personnes handicapées mis en ligne sur le site de la ville et mis à jour régulièrement.
- > Insertion des emplacements de stationnement à destination des personnes handicapées sur le plan de la ville lors de sa mise à jour
- > Sensibilisation au civisme et au respect du code de la route, notamment en matière de stationnement et des places réservées aux personnes porteuses de la carte « handicapé ».
- > Réalisation d'une étude globale de circulation intégrant l'étude des continuités de cheminements piétons pour les personnes à mobilité réduite.

# TRANSPORTS

- > Promouvoir l'accessibilité des transports en commun par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords.
- > Favoriser le développement d'un transport spécialisé complémentaire, seul moyen possible de déplacement pour certaines personnes.
- > Développer les liaisons entre les quartiers.
- > Garantir l'accès aux cars scolaires, aux bus desservant la ville.

## ACTIONS RÉALISÉES :

- > Développement avec les opérateurs de transport et IDF-Mobilités, d'une mise en accessibilité des bus et de leurs arrêts : 97 % des arrêts de bus de la ville sont accessibles aux personnes handicapées moteur.

## ACTIONS FUTURES :

- > Promouvoir le service Pour aider à la mobilité du Conseil départemental de l'Essonne (Pam91).
- > Promouvoir les associations d'accompagnement.
- > Œuvrer pour que le matériel roulant actuel et les futures liaisons inter-quartier soient aux normes Personnes à mobilité réduite (PMR).
- > Encourager via la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, les transporteurs à former les chauffeurs de bus à l'accueil d'handicapés.
- > Actions partenariales en lien avec la mission handicap de la Régie autonome des transports parisiens (RATP).

## FORMATION

- > Faire connaître les possibilités offertes par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi en milieu ordinaire des personnes handicapées : insertion professionnelle, aménagement de postes de travail...
- > Sensibiliser les personnels communaux aux différents types de handicap et entreprendre les actions de formation nécessaires.

### ACTIONS FUTURES :

- > Sensibiliser les cadres et agents de maîtrise de la ville au handicap.
- > Former le personnel d'accueil des structures municipales à recevoir tous types de handicap.

## ÉCONOMIE ET EMPLOI

- > Favoriser l'emploi de travailleurs handicapés et assimilés à la hauteur de 6 % du personnel communal.
- > Faire connaître les possibilités offertes par l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap (insertion professionnelle, aménagement de postes de travail...) aux acteurs économiques de la ville.
- > Promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap par l'intermédiaire des Plateformes d'aide à l'insertion et à l'orientation (PAIO) et des missions locales.
- > Encourager Pôle Emploi, les missions locales à former leurs conseillers à l'accueil et à l'accompagnement spécifique des travailleurs en situation de handicap.
- > Faire réaliser dans la mesure du possible des prestations de services par des établissements ou ateliers de travail protégé.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Emploi communal : 4,62 % emplois au titre du handicap.
- > Contrat avec l'Etablissement et service d'aide par le travail de Palaiseau (ESAT) La Cardon pour l'entretien de la pelouse du stade.

### ACTIONS FUTURES :

- > Promouvoir les actions d'accompagnement proposées par l'Agefiph et le Service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (Sameth) auprès des Très petites entreprises et des Petites et moyennes entreprises (TPE/PME) pour favoriser l'emploi des personnes handicapées.
- > Poursuivre les chantiers d'insertion et mettre en place un bilan.
- > Identifier et mettre en œuvre des actions communales ciblées de marchés à confier à des ateliers protégés (indicateurs à mettre en place).
- > Actions de sensibilisation au handicap auprès des commerçants, artisans (campagne d'affichage, réunions, « kit embauche »...).

>

## PETITE ENFANCE

- > Connaître chaque enfant en situation de handicap et lui garantir un parcours accessible de la crèche et tout au long de sa scolarité.
- > Favoriser l'accueil des enfants porteur de handicap et/ou de maladie chronique dans les crèches et haltes garderies.
- > Informer les familles concernées des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle.
- > Aménager les crèches et haltes garderies pour les rendre accessibles à tous.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Accueil depuis plusieurs années d'enfants porteurs de handicap.
- > Choix de la structure réalisé avec la famille en fonction de la spécificité de l'enfant.
- > Aménager la crèche Lozère pour la rendre accessible.

### ACTIONS FUTURES :

- > Former le personnel des crèches à la prise en charge d'enfants handicapés et à la détection précoce de tout handicap.
- > Continuer à assurer la même qualité d'accueil, en poursuivant la recherche de la solution la plus adaptée possible au bien-être de l'enfant et de sa famille.
- > Informer les familles des possibilités d'accueil des enfants à leur sortie des crèches.

## ÉDUCATION

- > Connaître les enfants handicapés soumis à l'obligation scolaire et éducative en application des articles L131-6 et L112-1 du code de l'éducation.
- > Informer les familles concernées des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle.
- > Participer à toute action tendant à favoriser l'intégration scolaire en partenariat avec l'Éducation Nationale.
- > Mener des actions de sensibilisation au handicap auprès du personnel communal aux différents types de handicap et entreprendre les actions de formation nécessaires.
- > Aménager les établissements scolaires et les accueils de loisirs pour les rendre accessibles à tous.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Accueil d'enfants handicapés dans les structures scolaires de la ville.
- > Présence de deux Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) sur la ville (écoles élémentaires Paul Langevin et Jean Macé).
- > Mise en place d'un stock de secours de repas anallergiques dans les restaurants scolaires.
- > Adapter le contexte à l'enfant handicapé (déménagement d'une classe au rez-de-chaussée à l'école élémentaire Frédéric Joliot-Curie).

### ACTIONS FUTURES :

- > Poursuivre l'accueil d'enfants handicapés et former le personnel communal aux différents types de handicap.
- > Mise en place d'une semaine de sensibilisation au handicap dans les écoles maternelles et élémentaires et les accueils de loisirs.
- > Mener une réflexion sur l'accueil d'enfants handicapés en séjours de vacances.
- > Rendre accessible les écoles maternelles et élémentaires selon l'Ad'AP.
- > Informer les familles d'enfants handicapés des possibilités d'accueil.

## CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

- > Faciliter la participation réelle des personnes et des enfants en situation de handicap aux activités et manifestations de tous ordres.
- > Promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs, de promenade, monuments, musée, salles de spectacle, de sport, piscine...
- > Sensibiliser les animateurs sportifs et les médiateurs culturels au handicap et à sa prise en charge.
- > Favoriser la présentation d'expositions sur le handicap et de spectacles d'artistes en situation de handicap.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Cinéma accessible à toutes formes de handicap.
- > Participation d'une dizaine d'associations d'handicapés à la fête des associations.
- > Intégration de sportifs handicapés dans les associations sportives : (Archers de l'Abbaye, Amicale Laïque, USP Hand-ball, USP musculation...).
- > Intégration d'enfants handicapés au Conservatoire à rayonnement intercommunal (CRI) (danse contemporaine, chorale...).

### ACTIONS FUTURES :

- > Mener des travaux d'amélioration de l'accessibilité des lieux de sport, de loisirs, de culture et d'activités associatives, prenant aussi en compte les personnes handicapées sensorielles selon l'Ad'AP.
- > Promouvoir des expositions et/ou des spectacles sur le handicap dans les espaces communaux (maisons de quartier, médiathèque,...).
- > Accentuer la visibilité des artistes en situation de handicap (spectacle, conférence, ...).
- > Continuer à accueillir les enfants handicapés au CRI (danse contemporaine, chorale...).
- > Mettre à disposition des livres audiovisuels à la médiathèque.
- > Promouvoir le Handisport et les sportifs de haut niveau.

## JEUNESSE

- > Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les structures jeunesse et dans l'animation de la ville.
- > Aménager les accueils de loisirs et les lieux d'accueil de la jeunesse pour les rendre accessibles à tous.

### ACTIONS FUTURES :

- > Mener des actions de sensibilisation au handicap auprès des jeunes.
- > Inciter le public jeune pour venir en aide et participer à des actions liées au handicap et en lien avec le conseil des aînés.
- > Mener des actions de sensibilisation et d'intégration de jeunes handicapés.
- > Réaliser les travaux d'amélioration de l'accessibilité des accueils de loisirs selon l'Ad'AP.
- > Mener des actions de sensibilisation et de prévention à la surdité.

## LOGEMENT

- > Proposer un recensement des logements existants accessibles et adaptés afin de les réserver en priorité à des personnes en situation de handicap.
- > Identifier les logements accessibles situés auprès des écoles pour les proposer aux parents d'enfants handicapés.
- > Favoriser la concertation entre les différents organismes concernés et les associations pour améliorer les conditions d'accès au logement.
- > Faciliter la création de structures d'hébergement adaptées ou spécialisées.
- > Etudier les conditions d'hébergement de personnes âgées en situation de handicap.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Prise en compte du handicap dans le scoring pour l'attribution des logements sociaux.
- > Adaptation des outils pour mieux répondre à la demande : accessibilité du service logement, téléchargement des dossiers de logement.
- > Mise en place d'une permanence Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) au service développement urbain.

### ACTIONS FUTURES :

- > Finaliser le recensement des logements accessibles et la mise à jour annuelle.
- > Mener un travail de réflexion sur la mise en place d'un fichier concernant ces logements.
- > Mettre en adéquation la demande au niveau communal avec les futurs programmes de construction pour les logements adaptés.
- > Favoriser les mobilités internes d'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie à l'intérieur du parc social.
- > Favoriser la concertation des différents partenaires ou organismes (bailleurs, propriétaires, associations, Soliha - Solidaires pour l'habitat) pour intervenir sur la transformation et l'amélioration du logement, pour le respect des normes obligatoires dans les logements.

## VIE À DOMICILE

- > Identifier les personnes en situation de handicap et/ou d'isolement, pour leur ouvrir les services de prestations à domicile de la commune.
- > Favoriser le développement d'emplois en matière d'aide humaine et d'accompagnement des personnes en situation de handicap et/ou d'isolement.
- > Encourager toute action bénévole des habitants à la rencontre des personnes en situation de handicap, soit par des visites à domicile, soit par des contacts dans la ville.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Prestations d'aide au maintien à domicile proposées aux personnes âgées comme aux personnes handicapées.
- > Campagne d'information pour le maintien de personnes handicapées réalisées lors de la Fête des associations (diffusion d'un document expliquant le maintien à domicile).

### ACTIONS FUTURES :

- > Continuer à assurer les prestations d'aide au maintien à domicile aux personnes vieillissantes et handicapées.

## SOINS ET SANTÉ

- > Associer en tant qu'acteurs et partenaires, les personnes en situation de handicap et leur famille aux politiques de santé mises en œuvre.
- > Favoriser le partenariat entre les différents acteurs de santé (professions médicales, paramédicales, institutions, associations) pour assurer un mieux-être de la personne en situation de handicap dans toute son intégrité.
- > Associer le citoyen à part entière dans une démarche d'entraide.
- > Favoriser les meilleures conditions de résistance aux situations extrêmes : grand froid, grosses chaleurs et canicule, dénutrition.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Mise en place d'un atelier santé-ville dont le pilotage a été transféré à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (Contrat local de santé).
- > Réalisation d'un séminaire dans le cadre d'une semaine de la santé mentale sur la question des tutelles et des curatelles.

### ACTIONS FUTURES :

- > Recenser les personnes handicapées via les associations pour les inclure dans les opérations de veille dans le cadre du plan canicule.
- > Favoriser le partenariat entre les différents acteurs de santé via le futur Contrat local de santé mis en œuvre par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.
- > Réaliser une campagne de prévention sur les troubles de la vue et de l'audition.

## DÉMOCRATIE LOCALE

- > Soutenir les associations d'animation de la vie locale qui accueillent et accompagnent des personnes handicapées.

### ACTIONS RÉALISÉES :

- > Versement d'une subvention annuelle à toutes les associations d'handicapés qui sont demandeurs.

### ACTIONS FUTURES :

- > Continuer de soutenir les associations qui accueillent et accompagnent des personnes handicapées.
- > Intégrer des personnes handicapées dans le conseil des aînés.

